

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1971)

**Rubrik:** Situation financière

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **IV. SITUATION FINANCIÈRE**

### **Notice introductory**

L'exercice 1971 a été marqué par deux faits importants pour la situation financière du CICR.

Il s'agit :

- du message du Conseil fédéral suisse à l'Assemblée fédérale concernant les contributions allouées par la Confédération au Comité international de la Croix-Rouge, du 8 septembre 1971 ;
- du versement, le 29 juin 1971, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'une contribution extraordinaire de 1 million de dollars.

Il nous paraît utile d'examiner plus en détail la signification de ces faits.

Dans son message, le Conseil fédéral suisse expose les raisons qui ont amené le CICR à maintenir des délégations dans différentes parties du monde. Il rappelle aussi que des conflits ouverts ont obligé le CICR à plusieurs interventions d'envergure au cours des dernières années. Enfin, en exécution d'un mandat que lui a confié la XXI<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul en 1969, le CICR s'est attelé à l'élaboration de règles destinées à compléter le droit humanitaire en vigueur.

Ces circonstances ont entraîné une progression importante des activités du CICR et une augmentation correspondante de ses dépenses, à laquelle la Confédération suisse a déjà participé de façon prépondérante par des subventions allant bien au-delà de ses contributions annuelles régulières.

L'évolution de ses activités a amené le CICR à revoir la structure de son financement, avec le souci d'assurer à la fois la stabilité du financement de sa structure permanente et la flexibilité nécessaire aux moyens additionnels dont la mise en œuvre dépend de l'évolution des conflits. Le nouveau système de financement a été expliqué dans un tableau annexé au message et reproduit en Tableau I du présent rapport d'activité.

Dans la perspective de ce système de financement, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres de porter de 2,5 à 7,5 millions de francs la contribution annuelle régulière de la Confédération suisse, destinée au financement de la structure permanente du CICR et d'allouer en outre à ce dernier des contributions complémentaires jusqu'à concurrence de 5 millions de francs par an, en vue de financer la structure temporaire, c'est-à-dire les frais occasionnés par l'engagement à titre temporaire de personnel supplémentaire pour des actions spéciales. Ces propositions étaient complétées par celle de transformer en subvention unique l'avance de 10 millions de francs accordée en 1968 et qui avait été rapidement épuisée. Dans sa conclusion, le Conseil fédéral soulignait que ces différentes propositions visaient davantage à régulariser une situation qui s'était imposée du fait des circonstances qu'à accroître le soutien financier que la Confédération suisse accordait effectivement au CICR depuis plusieurs années.

Les propositions du Conseil fédéral ont été adoptées par le Conseil des Etats en décembre 1971, et par le Conseil national en mars 1972. Ce nouveau régime entrant en vigueur en 1972, la Confédération suisse a encore accordé au CICR, à la fin de 1971, une contribution extraordinaire de 4,1 millions de francs, pour lui permettre de faire la soudure.

Le nouvel aménagement du soutien financier du Gouvernement suisse, de même que la nouvelle structure financière (voir Tableau I), qui apparaîtront pour la première fois dans les comptes relatifs à l'exercice 1972, apporteront certes au CICR une stabilité accrue dans le financement de sa structure permanente, en même temps que la flexibilité nécessaire au personnel d'appoint qu'il est appelé à engager à titre temporaire, dans ses délégations. Il n'en demeure pas moins, cependant, que le CICR devra encore obtenir des autres Gouvernements un accroissement substantiel des contributions annuelles qu'ils lui accordent pour assurer la couverture de sa structure permanente. Il souhaite voir passer celles-ci de 2,2 millions de francs suisses — montant qu'elles totalisent aujourd'hui — à 7,5 millions au cours des trois prochaines années, ce qui permettra à la fois de faire face à l'augmentation inévitable de ses dépenses fixes, due à l'augmentation des coûts, et de rétablir un équilibre souhaitable entre le soutien fourni par

le pays d'origine et celui des autres pays signataires des Conventions de Genève.

C'est déjà dans la perspective de l'aménagement d'un meilleur équilibre entre les contributions des différents pays que des pour-parlers s'étaient engagés entre le CICR et le Gouvernement des Etats-Unis, en vue d'obtenir de ce dernier un renforcement de son soutien financier à la structure permanente. Soucieux de poursuivre son aide, qu'il avait déjà accordée largement lors d'actions d'envergure ces dernières années, ce Gouvernement a alloué au CICR à fin juin 1971 une contribution spéciale de 1 million de dollars, pour l'ensemble de son activité humanitaire à travers le monde.

Des 4 millions de francs suisses environ que représente cette contribution, 1,5 million a été affecté à la couverture des dépenses de 1971 et il est prévu d'affecter un montant équivalent pour financer les dépenses de la structure permanente en 1972.

## **Analyse du bilan et du compte de résultat**

Bilan

L'analyse du bilan (voir Tableau II) n'appelle pas de commentaires particuliers, sauf pour mentionner :

- qu'une fois entré en vigueur le nouveau système des contributions de la Confédération suisse au CICR, les postes figurant à l'actif pour *Frais d'actions de secours couverts par avances spéciales* seront annulés et n'apparaîtront plus dans les prochains bilans, de même que le poste *Avances de la Confédération suisse* qui figure en contrepartie au passif du bilan, sous la rubrique *Dettes à terme*;
  - que le poste *Réserve générale*, qui figurait au passif du bilan, en 1970, pour Fr. 5.644.000,—, a été réparti en
    - *Réserve générale* de . . . . . Fr. 644.000,—
    - et — *Réserve spéciale* de . . . . . Fr. 5.000.000,—

Cette dernière réserve, provenant du reliquat de la contribution extraordinaire de 8 millions de francs faite au CICR par le

Gouvernement suisse au début de 1970, a été utilisée, au cours de 1971, pour compléter le financement de la structure permanente.

En revanche, la *Réserve spéciale* a reçu comme attribution :

- la part non encore utilisée sur la contribution extraordinaire du Gouvernement des Etats-Unis, soit 2,5 millions de francs suisses.
- une affectation prélevée sur le résultat de l'exercice 1971 et s'élevant à Fr. 410.461,04,

d'où son nouveau solde exprimé par Fr. 2.910.461,04, au 31 décembre 1971.

### **Compte de résultat (budget annuel)**

Grâce aux dons extraordinaires dont il a bénéficié de la part des Gouvernements suisse et des Etats-Unis, le CICR a pu clore l'exercice 1971 sans déficit, après avoir procédé à d'indispensables amortissements extraordinaires sur le poste *Actifs immobilisés*, et même constitué les réserves nécessaires pour assurer son financement en 1972 (voir Tableau III). Car il ne faut pas oublier que son financement régulier reste insuffisant pour couvrir le coût de sa structure permanente et qu'il doit encore rechercher un accroissement substantiel de ses recettes régulières pour faire face aux frais de cette structure dès 1973, bien qu'il ne soit pas envisagé d'augmenter le personnel permanent.

Comme pour 1970, le compte de résultat englobe les dépenses et recettes des structures permanente et temporaire; cette dernière sera traitée de façon distincte à partir de l'année 1972.

Le Tableau IV indique le détail des contributions reçues des Gouvernements et des Sociétés nationales de Croix-Rouge.

### **Fonds pour actions de secours (hors budget annuel)**

Le Tableau V donne le résumé du mouvement de ce Fonds qui, nous le rappelons, est alimenté principalement par la collecte faite auprès du peuple suisse et par les autres dons assignés par les donateurs à des actions de secours.

Les dépenses correspondent intégralement aux secours médicaux et matériels distribués par les délégués du CICR dans le cadre de leurs activités régulières.

### **Dépenses des actions occasionnelles**

Le Tableau VI montre les dépenses encore effectuées dans le cadre de la liquidation des anciennes actions Nigeria et Jordanie, ainsi que les premières charges découlant du conflit entre l'Inde et le Pakistan qui relève, dès le 1<sup>er</sup> décembre 1971, de la structure occasionnelle, par suite de la dimension prise par cette action.

### **Autres fonds gérés par le CICR**

Comme chaque année, le dernier Tableau (VII) présente les bilans et comptes de résultat des Fonds gérés par le CICR, et dont il dispose, conformément à leur statut respectif.

### **Rapport de vérification**

Les comptes ont été revisés par la Société fiduciaire romande Ofor, membre de la Chambre suisse des Sociétés fiduciaires et des experts-comptables, qui a fourni, en date du 25 février 1972, le rapport figurant à la page 135.

---

TABLEAU I

## Financement du CICR

	Structure permanente	Structure temporaire (additionnelle)	Activités occasionnelles
<b>Activités</b>	Protection des victimes de conflits (sur le terrain, cadres CICR seulement) Agence centrale de recherches Planification des missions de secours Réaffirmation, développement, interprétation et diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit humanitaire Représentation du CICR, définition de sa ligne de conduite Coordination avec les organisations int. Information. Publications. Services techniques. Administration et Finances.	Protection des victimes de conflits (délégués temporaires notamment médecins, sur le terrain et employés locaux) Organisation de conférences internationales (personnel d'appoint)	Secours aux victimes de conflits : soins, transports, envoi de médicaments, vivres, vêtements, abris.
<b>Effectif et nature du personnel au 1<sup>er</sup> juillet 1971</b>	228 employés permanents	32 délégués engagés pour une durée déterminée 84 employés locaux	Nombre variable de personnel engagé pour de brèves périodes, selon les besoins
<b>Budget 1971</b>	11,6 millions budget annuel pour 1971 : 16,7 millions	5,1 millions	varie selon les activités Budget spécial pour chaque opération
<b>Caractère des dépenses</b>	continues	variables	occasionnelles
<b>Variation des dépenses (ordre de grandeur prévisible)</b>	+ ou -10% par an selon développement ou réduction de la structure permanente	de 0,5 à 5 fois, selon l'évolution des conflits ; pour les conférences, personnel d'appoint prévisible	imprévisible
<b>Caractère du financement</b>	dolt être régulier	doit être assuré même si les dépenses varient	Financement ad hoc
<b>Utilisation des moyens</b>	L'indépendance du CICR dans l'utilisation des moyens doit être sauvegardée		Les moyens reçus pour l'opération lui sont affectés.
<b>Rapport aux donateurs</b>	Rapport annuel de gestion	Rapport annuel de gestion et Justification du dispositif temporaire engagé	Rapport ad hoc sur chaque intervention
<b>Type de financement</b>	Contributions annuelles régulières	Subvention annuelle	Dons sur appels spéciaux

**COMITÉ INTERNATIONAL  
Bilans  
31 décembre 1971**

#### **(Présentation résumée,**

<b>ACTIF</b>	<b>1971</b>	<b>1970</b>
<b>DISPONIBILITÉS . . . . .</b>	<b>4.749</b>	<b>734</b>
<b>ACTIFS A COURT TERME</b>		
— Titres et placements . . . . .	7.496	10.794
— Débiteurs . . . . .	1.859	1.771
— Actifs transitoires . . . . .	387	464
	<b>9.742</b>	<b>13.029</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
— Stock de 1 <sup>er</sup> secours . . . . .	146	162
— Mobilier, Matériel . . . . .	381	657
	<b>527</b>	<b>819</b>
<b>AVANCES AUX DÉLÉGATIONS . . . . .</b>	<b>532</b>	<b>482</b>
<b>FONDS FIDUCIAIRES</b>		
— Débiteurs . . . . .	3.244	4.528
— Placements . . . . .	536	2.334
	<b>3.780</b>	<b>6.862</b>
<b>FRAIS D'ACTIONS RESTANT A COUVRIR</b>		
— Yémen . . . . .	2.050	2.050
— Vietnam . . . . .	3.036	3.036
— Moyen-Orient . . . . .	6.014	6.014
— Aden . . . . .	723	723
— Grèce . . . . .	763	763
— Manuel scolaire . . . . .	256	256
Don extraordinaire Confédération . . . . .	(2.842)	(2.842)
	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>29.330</b>	<b>31.926</b>
<b>DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT . . . . .</b>	<b>400</b>	<b>400</b>

**comparés  
et 31 décembre 1970**

(en milliers de francs suisses)

**PASSIF****DETTES A COURT TERME**

	1971	1970
— Créditeurs . . . . .	1.740	2.132
— Passifs transitoires . . . . .	556	588
	<b>2.296</b>	<b>2.720</b>

**DETTES A TERME**

— Avance de la Confédération . . . . .	10.000	9.500
--	--------	-------

PROVISIONS DIVERSES . . . . .	488	452
-------------------------------	-----	-----

**FONDS POUR LES ACTIONS DE SECOURS**

— Disponibles . . . . .	806	996
— Réservés . . . . .	3.402	752
	<b>4.208</b>	<b>1.748</b>

**FONDS FIDUCIAIRES**

— Crédits bancaires et fournisseurs . . . . .	3.244	4.528
— Actions occasionnelles . . . . .	—	1.773
— Autres cas . . . . .	536	561

**FONDS PROPRES**

— Réserve générale . . . . .	644	2.645
— Réserve spéciale . . . . .	2.911	5.000
(moins perte de l'exercice 1970) . . . . .	—	(2.001)
excédent recettes de l'exercice 1971 . . . . .	3	
	<b>3.558</b>	<b>5.644</b>

— Réserve pour conflit généralisé . . . . .	5.000	5.000
---	-------	-------

**TOTAL DU BILAN**

GARANTIE . . . . .	29.330	31.926
--------------------	--------	--------

	400	400
--	-----	-----

# Compte global des dépenses par centre d'activité

comparé avec les résultats 1970

<b>STRUCTURE PERMANENTE</b>	<b>En francs suisses</b>		
	Résultat 1970	Résultat 1971	Budget 1972
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Activités exercées par:</b>			
COMITÉ, SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENCE	555.505	612.415	646.575
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL . . . . .	195.915	247.549	226.465
<b>DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT :</b>			
Direction, Mémorialiste et Revue Internationale	337.733	407.476	435.155
Délégué Organisations Internationales . . . . .	33.591	118.935	160.105
Division Juridique . . . . .	422.647	1.086.342	691.065
Division Diffusion et Documentation . . . . .	790.168	531.441	618.495
	1.584.139	2.144.194	1.904.820
<b>DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS :</b>			
Direction, Division de Logistique,			
Service des Délégations . . . . .	934.560	1.085.369	1.386.803
Europe et Amérique du Nord . . . . .	686.967	321.421	293.702
Afrique . . . . .	567.695	871.732	833.010
Asie — Océanie . . . . .	1.879.938	2.330.698	2.118.390
Moyen-Orient . . . . .	4.090.440	3.377.122	3.117.825
Amérique Latine . . . . .	247.645	434.524	565.050
Agence Centrale de Recherches . . . . .	639.067	666.441	705.332
	9.046.312	9.087.307	9.020.112
<b>AUTRES FONCTIONS :</b>			
Division Presse et Information . . . . .	504.648	608.100	1.054.840
Division du Personnel . . . . .	760.417	768.871	524.655
Division Finances et Administration * . . . . .	2.546.066	3.276.556	3.499.996
	3.811.131	4.653.527	5.079.491
<b>COUT DES ACTIVITÉS . . . . .</b>	<b>15.193.002</b>	<b>16.744.992</b>	<b>16.877.463</b>
<b>AUTRES DÉPENSES . . . . .</b>		<b>129.556</b>	
<b>PROVISIONS :</b>			
Pour interventions urgentes . . . . .			500.000
Pour indexation des salaires . . . . .			400.000
Pour nouvelles installations bâtiments et			
station radio . . . . .			200.000
Pour études d'organisation à long terme . . .			150.000
			1.250.000
<b>AMORTISSEMENT EXTRAORDINAIRE . . . . .</b>	<b>423.250</b>	<b>180.000</b>	
<b>VIREMENT A LA RÉSERVE SPÉCIALE . . . . .</b>		<b>410.461</b>	
<b>RÉSULTAT :</b>			
Excédent de recettes viré à la réserve générale	15.616.252	17.465.009	18.127.463
		3.568	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>15.616.252</b>	<b>17.468.577</b>	<b>18.127.463</b>

\* Dans les dépenses de cette division figurent des charges sociales en faveur de l'ensemble du personnel :

1970: 541.787,—  
 1971: 530.223,—  
 1972: Budget 656.500,—

# et des recettes pour l'année 1971

et le budget 1972

TABLEAU III

<b>STRUCTURE PERMANENTE RECETTES</b>	<b>En francs suisses :</b>		
	Résultat 1970	Résultat 1971	Budget 1972
<b>Contributions :</b>			
<b>Gouvernements : Suisse :</b>			
annuelle . . . . .	2.500.000	<b>2.500.000</b>	7.500.000
extraordinaire . . . . .	3.000.000	<b>9.100.000</b>	4.275.417
avance en compte courant	3.532.000		
	<b>9.032.000</b>	<b>11.600.000</b>	<b>11.775.417</b>
<b>U.S.A.: contribution extraordinaire . . .</b>			
Europe . . . . .	1.138.523	<b>1.135.205</b>	1.191.215
Afrique . . . . .	145.200	<b>209.765</b>	176.665
Amérique du Nord . . . .	317.800	<b>292.280</b>	332.280
Amérique latine . . . .	72.900	<b>65.915</b>	63.325
Asie — Océanie . . . .	468.500	<b>438.050</b>	436.515
	<b>11.174.923</b>	<b>15.173.402</b>	<b>15.475.417</b>
<b>Sociétés nationales de la Croix-Rouge . . . . .</b>			
	<b>737.610</b>	<b>836.225</b>	<b>800.000</b>
	<b>11.912.533</b>	<b>16.009.627</b>	<b>16.275.417</b>
<b>Contributions de sources privées . . . . .</b>			
	<b>339.227</b>	<b>363.860</b>	<b>350.000</b>
<b>Dons et legs non assignés . . . . .</b>			
	<b>643.794</b>	<b>410.461</b>	<b>150.000</b>
<b>Revenus financiers propres . . . . .</b>			
	<b>719.884</b>	<b>684.629</b>	<b>949.125</b>
	<b>13.615.438</b>	<b>17.468.577</b>	<b>17.724.542</b>
<b>RÉSULTAT :</b>			
Prélèvement sur la réserve générale . . . . .	<b>2.000.814</b>		<b>402.921</b>
	<b>15.616.252</b>	<b>17.468.577</b>	<b>18.127.463</b>

\* Fr.s. 1 million ont été reportés pour 1973

TABLEAU IV

## Etat des contributions des Gouvernements et des Sociétés nationales pour 1971

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Afghanistan . . . . .				
Albanie . . . . .			700	
Algérie . . . . .				
Allemagne (R.D.A.) . . . . .	5.000		6.000	
Allemagne (R.F.A.) . . . . .	235.900		55.860	
Arabie Séoudite . . . . .				
Australie . . . . .		72.000	39.875	
Autriche . . . . .	24.600		13.500	
Barbades . . . . .	4.080			
Belgique . . . . .		10.800	12.500	
Birmanie . . . . .		6.400	3.000	
Botswana . . . . .			1.500	
Brésil . . . . .		11.700		
Bulgarie . . . . .	6.000		6.250	
Burundi . . . . .	4.000			
République khmère (Cambodge) . . . . .			2.200	
Cameroun . . . . .		3.750		
Canada . . . . .		80.000	42.500	
Centrafrique . . . . .		3.000		
Ceylan . . . . .	2.450			
Chili . . . . .		11.700		5.700
Chine (République démocratique populaire) . . . . .				
Chypre . . . . .	2.980			
Colombie . . . . .	15.465			
Corée (République démocratique populaire) . . . . .			2.000	
Corée (République de) . . . . .	24.000		7.300	
Costa-Rica . . . . .			480	
Côte d'Ivoire . . . . .	3.260		3.200	
Danemark . . . . .	57.260			4.000
Equateur . . . . .	1.595		3.000	
Espagne . . . . .		8.000	12.000	
Etats-Unis <sup>1</sup> . . . . .	195.000		204.000	
Ethiopie . . . . .			3.305	
Finlande . . . . .	30.895		3.000	
France . . . . .	171.515		43.730	

<sup>1</sup> Voir également contributions extraordinaires.

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Gambie . . . . .				
Ghana . . . . .	5.865			
Grèce . . . . .	17.025		14.000	
Guatemala . . . . .			2.155	
Guyane . . . . .	6.165			
Haïti . . . . .			2.265	
Haute-Volta . . . . .				
Honduras . . . . .		3.900		
Hongrie . . . . .	2.000		4.000	
Inde . . . . .		42.700	1.565	
Indonésie . . . . .		15.000		3.200
Irak . . . . .			5.915	
Iran . . . . .	25.000		18.925	
Irlande . . . . .	10.000		4.960	
Islande . . . . .	2.500		2.000	
Israël . . . . .	15.025			
Italie . . . . .		85.000		
Jamaïque . . . . .	2.455			
Japon . . . . .		58.500	54.390	
Jordanie . . . . .	11.935			2.720
Koweït . . . . .		50.000		
Liban . . . . .	15.985		3.860	
Libéria . . . . .		19.500		1.950
Liechtenstein . . . . .	15.000			3.600
Luxembourg . . . . .	4.000		5.000	
Malaisie . . . . .	11.000			
République Malgache . . . . .	5.650			
Malte . . . . .				
Maroc . . . . .	14.280			
Mexique . . . . .	17.280			
Monaco . . . . .	5.045		3.500	
Mongolie . . . . .		1.000		
Népal . . . . .	1.880			
Nicaragua . . . . .	4.080			2.500
Nigéria . . . . .		6.000		2.700
Norvège . . . . .	23.020			
Nouvelle-Zélande . . . . .	27.315		11.390	
Ouganda . . . . .		2.900		
Pakistan . . . . .				
Pays-Bas . . . . .	50.000		35.000	
Pérou . . . . .			4.250	
Philippines . . . . .	30.695		16.635	
Pologne . . . . .	30.000		15.000	

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Portugal . . . . .	15.000		1.000	
République Arabe d'Egypte . . . . .		39.000		
République Dominicaine . . . . .			2.905	
République Sud-Africaine . . . . .	46.000		14.380	
Roumanie . . . . .			10.280	
Royaume-Uni . . . . .	152.880		29.835	
Saint-Marin . . . . .	2.720		2.720	
El Salvador . . . . .			2.580	
Sénégal . . . . .		2.000		2.000
Sierra Leone . . . . .	6.595			
Suède . . . . .	158.920			10.000
Suisse <sup>2</sup> . . . . .	2.500.000			
Syrie . . . . .	4.650		2.325	
Tanzanie . . . . .	3.115			
Thaïlande . . . . .	18.000		6.000	
Tchécoslovaquie . . . . .			3.000	
Togo . . . . .				
Trinité-et-Tobago . . . . .	2.185			
Tunisie . . . . .	2.000			3.000
Turquie . . . . .			16.300	
U.R.S.S. . . . .			16.250	
Vietnam (Rép. dém.) . . . . .			2.205	
Venezuela . . . . .				
Vietnam (République du) . . . . .				
Yougoslavie . . . . .		2.500	3.000	
Zaïre . . . . .		9.750		
<b>Total des contributions</b>	<b>4.049.265</b>	<b>545.100</b>	<b>783.490</b>	<b>41.370</b>
Régularisation des années antérieures, selon tableau complémentaire, page 127 . . . . .	46.850		11.365	
<b>Total des contributions</b>	<b>4.096.115</b>	<b>545.100</b>	<b>794.855</b>	<b>41.370</b>

\* Voir également contributions extraordinaires.

## RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES

<b>Pays</b>	<b>En francs suisses</b>	
	<b>Gouvernements</b>	<b>Sociétés nationales</b>
Brésil . . . . .		1.000
Chypre . . . . .	1.490	
Côte d'Ivoire . . . . .	3.200	
Espagne . . . . .		4.575
Gambie . . . . .	985	
Haute-Volta . . . . .	370	
Inde (diff. 1970) . . . . .	(2.095)	
Irak . . . . .		
Italie (diff. 1970) . . . . .	(375)	
Jamaïque . . . . .	2.590	
Japon . . . . .		5.690
Libéria . . . . .	21.600	
Malawi . . . . .		100
Mongolie . . . . .	1.000	
Népal . . . . .	1.140	
Nigéria . . . . .		
Pays-Bas. . . . .	10.000	
République malgache . . . . .	1.945	
Sénégal . . . . .	5.000	
	<b>46.850</b>	<b>11.365</b>

## CONTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES

<b>Pays</b>	<b>Fr.s.</b>
	<b>Gouvernements</b>
<sup>1</sup> Etats-Unis, 1 million de \$ . . . . .	3.932.187
<sup>2</sup> Suisse . . . . .	4.100.000
	<b>8.032.187</b>

## COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

## TABLEAU V

**Fonds spécial pour actions de secours**

	Fr.s.	Fr.s.
<b>Résumé du mouvement en 1971</b>		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 1971 . . . . .		1.748.241
2. RECETTES EN 1971		
2.1 Produit de la collecte faite auprès du peuple suisse	785.010	
2.2 Autres dons attribués à des actions de secours particulières . . . . .	1.855.638	
2.3 Attribution du Fonds Bénédict . . . . .	163.200	
2.4 Autres recettes diverses . . . . .	25.542	
	<hr/>	2.829.390
3. DÉPENSES EN 1971		
Frais d'achat et d'acheminement des secours répartis selon les zones d'intervention suivantes :		
— Europe . . . . .	90.277	
— Afrique . . . . .	86.004	
— Amérique latine . . . . .	112.132	
— Asie du Sud-Est . . . . .	582.531	
— Moyen-Orient . . . . .	1.101.870	
— Autres secours divers . . . . .	4.340	
	<hr/>	
	1.977.154	
— Frais pour maintien du stock 1 <sup>re</sup> urgence (matériel pansement) . . . . .	49.424	(2.026.578)
4. RELIQUATS FONDS ACTION NIGERIA ET JORDANIE . . . . .	396.226	
5. NOUVELLE ACTION INDE-PAKISTAN . . . . .	620.016	
6. ACTION SPÉCIALE MANUELS SCOLAIRES . . . . .	640.617	1.656.859
	<hr/>	<hr/>
		4.207.912

TABLEAU VI

## Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1971

	<b>En francs suisses</b>	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>ANCIENNE ACTION NIGÉRIA</b>		
Indemnité d'invalidité à ancien délégué et frais de liquidation . . . . .	161.927	
Revenus financiers et divers . . . . .	54.668	
Prélèvement sur fonds à disposition . . .	107.259	161.927
	161.927	161.927
<b>ACTION SPÉCIALE JORDANIE</b>		
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances) . . . . .	73.255	
Frais opérationnels des délégations . . . . .	17.929	
Achats de secours et dépenses locales pour vivres, vêtements, tentes, médicaments et divers . . . . .	374.689	465.873
Remboursement de frais . . . . .	145.605	
Revenus financiers et divers . . . . .	7.363	
	152.968	
Prélèvement sur fonds à disposition . . .	312.905	465.873
	465.873	465.873
<b>NOUVELLE ACTION INDE-PAKISTAN</b>		
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances) . . . . .	230.968	
Frais opérationnels des délégations . . . . .	92.220	
Achats de secours . . . . .	34.385	
	357.573	
Excédent de recettes reporté en 1972 . . . . .	479.987	837.560
Contributions des gouvernements . . . . .	500.000	
Contributions des Sociétés nationales de Croix-Rouge . . . . .	329.354	
Contributions d'organisations et de particuliers . . . . .	5.138	
Autres recettes . . . . .	3.068	837.560
	837.560	837.560

TABLEAU VII

## Fonds spéciaux

### 1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
<b>Titres, valeur nominale</b>		<b>Capital inaliénable</b>	1.028.252,52
— Obligations suisses (valeur boursière : Fr. 1.002.100,—)	1.015.000,—	Réserve inaliénable :	
— Obligations libellées en monnaies étrangères (valeur boursière : Fr. 187.460,—)	172.410,—	— Solde reporté à l'exercice précédent . . . . .	182.461,20
Banque Nation. Suisse, Genève	54.047,97	— Attribution statutaire prélevée sur le résultat de l'année 1971 . . . . .	7.121,90
<b>Débiteurs :</b>			189.583,10
— Administration Fédérale des Contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer . . . . .	10.912,50	<b>Total des fonds propres</b>	1.217.835,62
— Gouvernement fédéral allemand, impôt à la source à récupérer . . . . .	1.833,50	Comité International de la Croix-Rouge, Genève, compte courant	36.822,10
Actif transitoire . . . . .	453,75		
	<u>1.254.657,72</u>		<u>1.254.657,72</u>

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.s.		Fr.s.
Droits de garde . . . . .	587,60	Revenus des titres . . . . .	48.696,80
Honoraires de révision . . . . .	485,—		
Frais divers . . . . .	145,—		
	<u>1.217,60</u>		
Attribution statutaire à la réserve inaliénable selon les dispositions de l'article 8 des statuts : 15% du résultat ci-dessus . . .	7.121,90		
Attribution statutaire au CICR, selon les dispositions de l'article 7 des statuts, du résultat de l'exercice, après l'attribution statutaire à la réserve inaliénable . . . . .	40.357,30		
	<u>48.696,80</u>		<u>48.696,80</u>

## 2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
<b>Titres (obligations de fonds publics suisses et autres) . . . . .</b>	<b>84.000,—</b>	<b>Capital inaliénable . . . . .</b>	<b>100.000,—</b>
<b>Autres titres suisses . . . . .</b>	<b>23.945,45</b>	<b>Réserve pour fluctuations de cours . . . . .</b>	<b>15.207,25</b>
	<b>107.945,45</b>	<b>Total des fonds propres</b>	<b>115.207,25</b>
<b>Moins: Provision pour fluctuations de cours (correctif d'actif)</b>	<b><u>1.725,45</u></b>		
<b>Total des titres à leur valeur boursière . . . . .</b>	<b>106.220,—</b>	<b>CICR</b>	
<b>Banques . . . . .</b>	<b>12.691,35</b>	<b>— Fonds de la Médaille Florence Nightingale, compte courant</b>	<b>2.596,50</b>
<b>Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer . . . . .</b>	<b>892,40</b>	<b>— Créditeur (attribution à la Croix-Rouge de la République du Vietnam non retirée) . . . . .</b>	<b>2.000,— 4.596,50</b>
	<b><u>119.803,75</u></b>		<b><u>119.803,75</u></b>

## COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

### RECETTES

	Fr.s.
<b>Revenus des titres . . . . .</b>	<b>2.972,—</b>
<b>Intérêts bancaires . . . . .</b>	<b>2,70</b>
	<b><u>2.974,70</u></b>

### DÉPENSES

<b>Honoraires de révision . . . . .</b>	<b>300,—</b>
<b>Droits de garde et frais bancaires . . . . .</b>	<b>78,20</b>
	<b><u>378,20</u></b>

### RÉSULTAT

<b>Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1971, attribué au Fonds de la Médaille Florence Nightingale selon résolution N° VI de la XXI<sup>e</sup> Conférence Internationale de la Croix-Rouge en 1969 à Istanbul . . . . .</b>	<b>2.596,50</b>
--	-----------------

### 3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF
	Fr.s.	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses (valeur boursière : Fr. 30.720,—) . . . . .	32.000,—	Capital . . . . .
Banque Nationale Suisse, Genève . . . . .	12.298,40	Réserve :
Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer . .	288,—	— Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent . . . . . 27.257,30
CICR, Fonds Augusta, compte courant . .	<u>2.596,50</u>	— Excédent de dépenses par rapport aux recettes pour l'année 1971 . . . . . (5.074,40) 22.182,90
	<u>47.182,90</u>	<u>47.182,90</u>

#### COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

##### RECETTES

	Fr.s.
Revenus des titres . . . . .	960,—
Autres recettes . . . . .	104,60
Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1971 du compte de résultat du Fonds Augusta, selon résolution N° VI de la XXI <sup>e</sup> Conférence Internationale de la Croix-Rouge en 1969 à Istanbul . . . . .	2.596,50
	<u>3.661,10</u>

##### DÉPENSES

Droits de garde . . . . .	17,—
Frais d'impression . . . . .	1.386,—
Achats médailles . . . . .	6.105,50
Gravures médailles . . . . .	927,—
Honoraires de révision . . . . .	300,—
	<u>8.735,50</u>

##### RÉSULTAT

Excédent de dépenses par rapport aux recettes pour l'exercice 1971 . . . . .	<u>5.074,40</u>
--	-----------------

#### 4. FONDS CLARE R. BENEDICT

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

(exprimé en US \$ et établi avant la répartition du résultat)

ACTIF		PASSIF	\$
	\$		\$
Titres en portefeuille . . . . .	1.051.610,83	Capital . . . . .	1.000.000,—
(Val. boursière 1.103.307,—)		Réserve pour fluctuations de cours du portefeuille titres . . . . .	71.422,80
Banque . . . . .	96.570,74	Compte de résultat: Solde reporté de l'exercice précédent . . . . .	20.665,70
	<u>1.148.181,57</u>	Excédent net de revenus pour 1971 . . . . .	<u>56.093,07</u> <u>76.758,77</u>
			<u>1.148.181,57</u>

#### COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

##### RECETTES

Revenus des titres . . . . .	57.134,57
Intérêts bancaires . . . . .	3.513,92
Gains comptables sur vente de titres . . . . .	30.906,38
	<u>91.554,87</u>

##### DÉPENSES

Droits de garde, honoraires et autres frais administratifs . . . . .	4.555,42
Attribution des gains comptables sur vente de titres au compte de « Réserve pour fluctuation de cours » . . . . .	30.906,38
	<u>35.461,80</u>

##### RÉSULTAT

Excédent de recettes par rapport aux charges pour l'exercice 1971 . . . . .	<u>56.093,07</u>
---	------------------



SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

---

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX- ROUGE

G e n è v e

R A P P O R T

relatif à la vérification des comptes annuels  
arrêtés au 31 décembre 1971

En notre qualité d'organe de contrôle du Comité International de la Croix-Rouge, Genève, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1971.

Nous avons constaté ce qui suit:

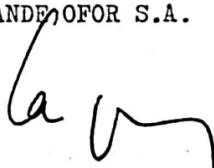
- le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité,
- les comptes sont tenus avec exactitude,
- les comptes reproduits ci-après, dont les notes 1 à 5 font partie intégrante, reflètent bien la situation financière du Comité International de la Croix-Rouge au 31 décembre 1971 et le résultat de ses opérations pour l'exercice en question.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 25 février 1972

SOCIETE FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.





Annexes:

Bilan au 31 décembre 1971

Compte de résultat pour  
l'exercice 1971

Notes relatives au bilan  
au 31 décembre 1971

# SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

G e n è v e

NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 1971

Fr. 2 Fr. 3

Note 1      Titres      3.477.766,35

La valeur comptable du portefeuille-titres se détermine comme suit:

Valeur d'acquisition 3.850.758,50

### Moins:

Provision pour fluctuations de cours affectée  
à un dossier particulier 45.600.--

Provision générale pour fluctuations de cours 327.392,15 770.000,15

Portefeuille-titres, à la valeur comptable, selon bilan 3.477.766,35

Nous précisons en outre qu'une importante partie de ces titres (à la valeur boursière et en chiffre rond Fr. 3.308.000--) a été nantie en faveur d'une banque, pour un crédit accordé de Fr. 2.000.000--, utilisé, au 31 décembre 1971, à concurrence de Fr. 997.528.50.

Il est prévu que l'avance de la Confédération Suisse de Fr. 10.000.000.--  
puisse être transformée en subvention dans le sens du message du Conseil Fédéral Suisse  
à l'Assemblée fédérale concernant les contributions allouées par la Confédération au

# SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

Comité International de la Croix-Rouge du 8 septembre 1971, chapitre IV, chiffre 2.  
L'arrêté fédéral y relatif doit encore être soumis à l'approbation du Conseil National.

Cette avance ainsi transformée devra être utilisée pour amortir intégralement le poste actif "Frais d'actions couverts par avances spéciales" de même montant.

Note 3 Fonds pour actions de secours à disposition Fr. 805.570,48

Le "Fonds pour actions de secours à disposition" a, entre autres, été crédité du produit intégral de la collecte nationale de 1971 de Fr. 785.010,60, sans aucune déduction pour frais généraux.

Note 4 Réserve générale Fr. 644.498,71

Le mouvement de la "Réserve générale" intervenu au cours de l'exercice 1971 est le suivant:

Solde au 1er janvier 1971 Fr. 5.644.498,71

Utilisation du solde du don extraordinaire de la Confédération Suisse de 1970 de Fr. 8.000.000-- crédité en 1970 à la Réserve générale, pour couvrir les charges permanentes de l'exercice 1971

Solde au 31 décembre 1971, selon bilan

Fr. 644.498,71

Note 5      Réserve spéciale      Fr. 2.910.461,04

Mise en réserve d'une partie du don extraordinaire du gouvernement des Etats-Unis, destinée à assurer la couverture partielle des dépenses pour 1972

#### Affectation des "Dons et legs non assignés"

Fr. 2.500.000.--

Total au 31 décembre 1971, selon bilan

" 410.461,04

